

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

# PROCÈS-VERBAL 11 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, jeudi le 11 octobre, à 20h00.

Présents:

Absent:

Le maire :

François Gauthier

Les conseillères :

Myriam Cabana

Les conseillers :

Daniel Bock Jean-Paul Rouleau Tommy Desjardins

Directrice générale et

Chloé Gagnon

secrétaire-trésorière

Les conseillères

Carol-Sue Ash Monique Côté

#### 1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h03 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, le maire suppléant et le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la présente séance.

En vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal du Québec, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance.

## Adoption de l'ordre du jour

## 2018-10#22

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que présenté.

# 3. Prolongement des travaux du rang Sainte-Augustine

## 2018-10#23

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sur le rang Sainte-Augustine couvrent actuellement une longueur de 500 m;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu pour ces travaux est plus important que le contrat octroyé et qu'un prolongement des travaux de 125 m implique un montant supplémentaire de 18 189,00\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée est endommagée à cet endroit et qu'il serait bénéfique de prolonger les travaux pour couvrir une plus grande superficie afin de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal octroi à Uniroc le prolongement de la zone de travaux de 125 m pour un montant supplémentaire de 18 189,00\$ excluant les



Nº de résolution ou annotation taxes applicables selon les modalités établies avec celui-ci et la firme d'ingénierie Citek, le chargé de projet.

ET QUE ce montant soit affecté au programme TECQ 2014-2018 comme les travaux du rang Ste-Augustine déjà entamée.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Octroi de contrat pour le resurfaçage du rang Sainte-Augustine

#### 2018-10#24

CONSIDÉRANT QUE le rang Sainte-Augustine à la jonction de la route 323 est considérablement endommagé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Uniroc est présente sur le terrain pour des travaux de même nature;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le resurfaçage sur une superficie de 180 m de longeur X 6.5 m de largeur, le montant à débourser serait de 21 740,00\$ excluant les taxes applicables couvert par le programme TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal octroi à la compagnie Uniroc un contrat pour le resurfaçage d'une partie du rang Sainte-Augustine pour un montant de 21 740,00\$ excluant les taxes applicables couvert par le programme TECQ 2014-2018 selon les modalités d'ententes intervenues entre Uniroc et Citek, le chargé de projet.

Adoptée à l'unanimité.

- 5. Période de questions sur les sujets de la séance
- 6. Levée de l'assemblée

# 2018-10#25

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que la présente séance soit levée à 20h12.

Adoptée à l'unanimité.

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

François Gauthier

Maire